

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2303

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Francheville - Lyon 5ème - Saint-Priest - Tassin-la-Demi-Lune

Objet : Plan piéton - Travaux d'aménagement de voirie pour la création de trottoirs et l'amélioration des cheminements piétons - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimefeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellés, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2303**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Francheville - Lyon 5ème - Saint-Priest - Tassin-la-Demi-Lune

Objet : Plan piéton - Travaux d'aménagement de voirie pour la création de trottoirs et l'amélioration des cheminements piétons - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon souhaite améliorer la qualité et le confort des cheminements piétons dans la perspective de construire une métropole apaisée et 100 % marchable. Il est nécessaire de redonner sa juste place à la mobilité piétonne en amplifiant cette politique publique par le biais de budgets dédiés.

Une enquête, réalisée fin 2021 auprès des habitants de la Métropole, a permis d'identifier les axes prioritaires sur lesquels il est nécessaire d'améliorer le confort et la sécurité du piéton, à savoir :

- les itinéraires vers les établissements scolaires,
- l'accès aux lieux fréquentés par les personnes fragiles ou âgées, l'accès aux établissements de santé,
- les traversées de grands axes de circulation,
- l'accès aux arrêts de transports collectifs,
- les itinéraires vers les lieux de promenade ou de verdure,
- les accès aux services publics, établissements sportifs et culturels, lieux accueillant du public régulièrement,
- les itinéraires vers les commerces de proximité.

Pour répondre à ces objectifs, un travail de recensement et de priorisation des opérations d'aménagement pour la création et le renforcement des cheminements piétons à échelle métropolitaine est en cours de réalisation. Il se traduit par des demandes d'individualisations d'autorisation de programme en vue de permettre la réalisation de ces aménagements, conformément aux engagements pour une Métropole cyclable et apaisée, par le développement des infrastructures dédiées à la marche à pied, au titre de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de Métropole le 25 janvier 2021.

Parmi ces demandes, figurent celles des quatre communes suivantes : Francheville, Lyon 5ème, Saint-Priest et Tassin-la-Demi-Lune dont les projets répondent aux objectifs poursuivis. Ils permettront, en effet, d'améliorer le confort et la sécurité des cheminements piétons, tout en favorisant les itinéraires vers les pôles générateurs de déplacements de ces quatre communes.

II - Projets**1° - Commune de Francheville : projet d'aménagement de voirie de la Grande rue, sur la section située entre les numéros 65 et 67**

Le projet concerne la Grande rue située entre Francheville le Haut et Francheville le Bas et plus exactement sur la section entre les numéros 65 et 67, dans le prolongement de l'avenue de Taffignon.

Cette section, au niveau du lieu-dit la Chardonnière, est marquée par une forte discontinuité piétonne (absence de trottoir) entre Francheville le Haut et les arrêts de bus de la ligne C20. La réalisation d'un trottoir permettrait une connexion piétonne sécurisée de tout le quartier au pôle d'échanges multimodal de la gare de la commune, aux équipements publics et aux quartiers du Chater et de Francheville le Bas.

Enfin, l'aménagement envisagé sécuriserait aussi les déplacements du public des structures sociales situées aux n° 65 et 67 de la Grande rue.

Ainsi le projet consiste à réaliser une voie verte d'environ 150 mètres linéaires sur le côté ouest de la Grande rue, dont une soixantaine de mètres en encorbellement.

Il est précisé que ce projet d'aménagement constitue une opération connexe au projet corridor bus Val d'Yzeron-centre, prévu avenue de Taffignon, visant à améliorer la régularité et la fiabilité de la ligne C20 mais aussi la continuité cycle jusqu'à l'avenue du Chater.

2° - Lyon 5ème : projet d'aménagement de voirie de la rue Simon Jallade

Le projet concerne la rue Simon Jallade située au sud-ouest du 5ème arrondissement de Lyon. Cette voie est limitrophe de la commune de Sainte-Foy-Lès-Lyon.

Cette voie est intégrée au quartier de la Plaine-Chantegrillet qui a fait l'objet, à compter de 2022, de nombreuses réflexions sur l'ensemble des modes de déplacement. Celles-ci ont mis en avant les enjeux liés aux cheminements piétons dans un secteur fortement marqué par la présence de groupes scolaires.

La rue Simon Jallade présente en particulier de faibles largeurs de trottoirs et une absence d'aménagements cyclables, alors qu'il s'agit d'un itinéraire très emprunté.

Le projet consiste, après avoir récemment passé la rue à sens unique, à :

- élargir les trottoirs,
- créer des aménagements cyclables.

3° - Commune de Saint-Priest : projet d'aménagement de voirie du chemin de la Fouillouse, tronçon est, de l'impasse des Lauriers à la rue des Érables

Le projet concerne le tronçon est du chemin de la Fouillouse, intégré au hameau de la Fouillouse, situé entre l'impasse des Lauriers et la rue des Érables.

Ce chemin dispose de peu de trottoirs et est marqué par des discontinuités piétonnes et de nombreux accotements enherbés. Il constitue un itinéraire emprunté par les riverains : accès à l'arrêt de bus et cheminements au sein de la zone pavillonnaire qui constitue un des principaux hameaux du territoire communal avec celui de Manissieux.

Le projet consiste à :

- résorber les discontinuités piétonnes et à créer des trottoirs lorsqu'ils n'existent pas,
- aménager des bandes cyclables,
- réaliser un plateau pour réduire les vitesses et sécuriser les traversées piétonnes.

4° - Commune de Tassin-la-Demi-Lune : projet d'aménagement de voirie pour la sécurisation de l'arrêt de bus Les Coquelicots de la ligne 98, route de Sain-Bel

Le projet concerne la sécurisation de l'arrêt de bus Les Coquelicots de la ligne 98, situé route de Sain-Bel.

Cet arrêt se situe à proximité du carrefour formé par l'avenue du 11 Novembre 1918, du boulevard de Montcelard et de la route de Sain-Bel, à l'ouest de la commune. Le trottoir devant cet arrêt présente une faible largeur qui n'est pas adaptée au nombre des usagers, en particulier des lycéens du lycée Blaise Pascal.

Le projet consiste à élargir la largeur du trottoir au droit de l'arrêt de bus, sur une vingtaine de mètres linéaires, en vue de sécuriser les rassemblements des élèves.

III - Coûts

Le montant prévisionnel total des travaux concernés s'élève, pour les quatre communes, à 1 515 000 € TTC, dont 945 000 € TTC financés au titre du plan piéton.

Le montant prévisionnel des travaux, par commune, est réparti de la manière suivante :

| Commune | Montant global des travaux (en € TTC) | Montant des travaux financé au titre du plan piéton (en € TTC) |
|---------------------|---------------------------------------|--|
| Francheville | 370 000 | 300 000 |
| Lyon 5ème | 400 000 | 275 000 |
| Saint-Priest | 705 000 | 330 000 |
| Tassin-la-Demi-Lune | 40 000 | 40 000 |
| Total | 1 515 000 | 945 000 |

La Commune de Francheville accepte de prioriser, dans le cadre des opérations globalisées de proximité 2024, le financement du montant estimé de l'opération, à savoir 70 000 € TTC, au titre de son budget de proximité.

Le 5^{ème} arrondissement de Lyon accepte de prioriser, dans le cadre des opérations globalisées de proximité 2024, le financement du montant estimé de l'opération, à savoir 125 000 € TTC, au titre de son budget de proximité.

La Commune de Saint-Priest accepte de prioriser, dans le cadre des opérations globalisées de proximité 2024, le financement du montant estimé de l'opération, à savoir 375 000 € TTC, au titre de son budget de proximité. À noter que ce projet s'intègre dans la démarche de déconnexion des eaux pluviales qui fera l'objet d'une recette dont la délibération est prévue à la Commission permanente du 8 juillet 2024.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 945 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal pour la réalisation de travaux d'aménagement de voirie pour la création de trottoirs et l'amélioration des cheminements piétons sur les communes de Francheville, Lyon 5ème, Saint-Priest et Tassin-la-Demi-Lune ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation de travaux d'aménagement de voirie pour la création de trottoirs et l'amélioration des cheminements piétons sur les communes de Francheville, Lyon 5ème, Saint-Priest et Tassin-la-Demi-Lune.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, entretien et aménagement de voirie pour un montant de 945 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 945 000 € en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 0P09O9724.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 203 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-323083-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024 |
|---|